



# UN CONSEIL CENTRAL DE L'ACTION SOCIALE DES ARMEES « ETRANGE »

LE 107<sup>E</sup> CCAS, DERNIER DE L'ANNEE 2025, S'EST DEROULE DANS UNE AMBIANCE SURPRENANTE AVEC ENTRE AUTRES DES QUESTIONS QUI N'ONT TROUVEES QUE PEU DE REPONSES ; CE QUI EST FORT DOMMAGE !

Ce CCAS était présidé par Monsieur Christophe MAURIET, SGA, en présence du nouveau DRH-MD, Monsieur Olivier BOUCHERY, du directeur de l'IGESA, Monsieur Hugues de la GIRAUDIERE et du directeur du service à compétence nationale de l'action sociale des armées (SCN ASA), Monsieur Luc CHAPERON.

Dans ses propos liminaires, M. MAURIET a souligné la participation active des membres du CCAS qui a permis :

- La simplification des prestations avec la mise à jour de textes ;
- L'attractivité du ministère avec l'amélioration du cadre de vie permettant de fidéliser ses ressortissants ;
- L'augmentation du budget action sociale dans un contexte compliqué avec notamment la question de l'entrée en vigueur du PLF 2026.

Il a, par ailleurs, indiqué que l'action sociale se déclinait au fil des missions des armées, concourait à maintenir notre outil de défense.

Lors de ce conseil, le nouveau service national a été abordé, et plus particulièrement le statut de ces jeunes.

Le directeur du SCN ASA a expliqué qu'à ce jour le statut juridique n'était pas connu, mais que l'action sociale effectuera son travail et répondra aux demandes de ces jeunes.

La **CFDT** suivra attentivement ce sujet car suivant le statut juridique de ces nouveaux militaires, ils pourront être intégrés dans un comité d'action sociale, il faudra que soit étudié la possibilité de donner des droits supplémentaires pour les AACV - Allocations pour l'Amélioration du Cadre de Vie - et qu'ils aient une information sur l'action sociale de notre ministère.

Dans le cadre de la politique en faveur des aidants, huit familles ayant des enfants avec

troubles de neurodéveloppement ont pu en 2025 bénéficier d'un séjour pris en charge par la fondation Saint-Pierre, ce qui permet un répit pour les parents.

*Un très beau projet qui se développe au profit des familles « aidantes ». La **CFDT** invite les familles concernées à se rapprocher de leur service social de proximité.*

Les travailleurs sociaux au sein des armées représentent 522 femmes et hommes.

Très mobilisés, très réactifs et très investis, ils interviennent sur des temps de crise et lors d'événements graves. Ils sont présents auprès des ressortissants en cas de gardes à vue/d'incarcérations, de décès, de suicides, mais aussi en cas d'accidents.

Le réseau social participe, par ailleurs, à l'exercice ORION 2026 pour se préparer en cas de guerre de haute intensité.

*L'accompagnement social est vaste, les sujets sont impressionnants. La **CFDT** tient à souligner l'aide importante apportée aux ressortissants de notre ministère par les professionnels des services sociaux.*

La **CFDT** est intervenue sur les difficultés de recrutement des assistants de service social. Le directeur du SCN ASA a mis court à cet échange car celui-ci ne rentrait pas dans le cadre du CCAS et que ce sujet serait débattu auprès d'autres instances (CSA DRH-MD).

Madame MEUNIER (ITAS) a, par ailleurs, rappelé que les assistants de service social n'étaient pas des militaires et qu'elles/ils avaient le droit à la déconnexion et à la décompression.

Le degré d'intervention des assistantes et assistants sociaux sera évalué avec le commandement car l'assistant de service social peut et non doit accompagner le commandement lors d'un décès, ce n'est pas une obligation.

*La **CFDT** se félicite des propos tenus en séance pour la défense des conditions de travail des assistants de service social par*

**AGENTS CIVILS  
DU MINISTÈRE**



## UN CONSEIL CENTRAL DE L'ACTION SOCIALE DES ARMEES « ETRANGE »

*l'ITAS, qui ont été soutenus par le directeur du SCN ASA. Concernant le recrutement « externe » des de ceux-ci, le sujet sera relayé vers les représentants **CFDT** dans les instances concernés pour trouver une solution. La **CFDT** veut un service social de qualité, de proximité, mais sans effectif, rien ne sera possible.*

Un point d'étape obligatoire en fin d'année sur l'utilisation des allocations pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire (AACV) a été présenté par Monsieur GRACIA, chef de service d'AS1 du SCN ASA. Réglementées, elles doivent être dédiés au plus grand nombre.

La totalité des crédits ont été dépensés dans l'année, que ce soit pour la gendarmerie et le ministère des armées. La présentation de l'utilisation des crédits AACV du MINARM devait être faite par le CCoS, mais... PERSONNE !

Ces crédits sont des leviers à utiliser par les chefs d'organisme pour améliorer le cadre de

vie des ressortissants, mais ceux utilisés pour les projets MINARM amènent à questions (cendriers, aménagement de salle d'honneur, etc.).

*La **CFDT** déplore qu'aucun intervenant du CCoS ne soit présent à ce conseil pour présenter le bilan des AACV, ce qui laisse tous les membres du CCAS sans réponse. A croire que le CCoS, c'est « une seule et unique personne » et que si un impondérable de dernière minute arrive, plus personne n'est disponible.*

*Étrange situation où personne ne prend ses responsabilités, même dans l'attribution des projets réalisés qui sont hors réglementation.*

Enfin, le représentant **CFDT** des retraités est intervenu afin de connaître les suites du groupe de travail sur les ASCC - Actions Sociales Communautaires et Culturelles - de l'année dernière pour les retraités. Le directeur du SCN ASA a répondu qu'il n'y avait aucun retour à ce sujet.

### **AGENTS CIVILS DU MINISTÈRE**

**La CFDT déplore qu'un certain nombre de questions posées soient restées sans réponse.**

**Si nous comprenons l'importance d'étudier chaque sujet attentivement et sous tous les aspects afin d'y apporter la meilleure réponse possible, nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple étude, et nous attendons de voir les décisions qui seront prises et les actions qui seront enclenchées à l'issue de chacune des réflexions menées.**

**La CFDT restera donc vigilante à ce que chaque question et chaque sujet trouvent une réelle réponse.**

**La CFDT invite tous les ressortissants à se rapprocher de leur comité social de proximité pour être informé des activités qui seront organisées sur l'année 2026.**

**La quasi-totalité des comités sociaux ont des représentants CFDT, rapprochez-vous d'eux pour être informés.**

Paris, le 29 janvier 2026



# DÉCLARATION LIMINAIRE

## CONSEIL CENTRAL DE L'ACTION SOCIALE (107<sup>E</sup> CCAS) DU 03 DECEMBRE 2025...

Monsieur le secrétaire général pour l'administration, mesdames, messieurs,

En premier lieu la **CFDT** souhaite saluer le travail considérable fourni par les équipes de l'action sociale. Le réseau accompagne au quotidien les ressortissants malgré les conditions de travail toujours plus tendues et l'échelon central mène de front beaucoup de chantiers, tout en travaillant à une réorganisation, dans des délais de plus en plus contraints. La **CFDT** les remercie toutes et tous pour leur engagement.

Le 14 octobre, le Premier ministre a annoncé la suspension de la réforme des retraites de 2023, après deux ans de mobilisation ; cette évolution est importante pour la **CFDT**.

Cependant, alors que le budget 2026 est en discussion, la **CFDT** Défense alerte sur les risques pesant sur les ambitions stratégiques de la France, notamment en matière de défense. Depuis 2022, la **CFDT** plaide pour une Europe de la défense renforcée, tant sur le plan stratégique qu'industriel, tout en soulignant la nécessité de ne pas sacrifier d'autres politiques publiques.

La **CFDT** soutient une augmentation progressive du budget de la défense, à condition qu'elle soit financée par des recettes supplémentaires, une demande malheureusement jamais prise en compte par les gouvernements successifs.

L'argent consacré à la défense doit bénéficier à l'ensemble du secteur privé, public, à l'équipement, aux opérations, au soutien et à l'accompagnement social. L'augmentation du budget de l'action sociale doit être saluée car les ressortissants ont besoin d'une action sociale à la hauteur de leur engagement, qu'il soit opérationnel, ou en base arrière. Le ministère des armées ne fait qu'un, nous sommes toutes et tous des ressortissants au service de la nation.

Dans un climat d'incertitude constant, le logement est une source de préoccupation de plus en plus prégnante pour de nombreux agents, qui doivent entre autres se loger dans le parc privé locatif et faire face à des coûts exponentiels.

Par ailleurs, la tendance est aujourd'hui de durcir les possibilités pour les ressortissants, d'accéder et/ou de demeurer dans les logements domaniaux du ministère des armées. Beaucoup de signaux le démontrent. Ce n'est bon, ni pour



# DÉCLARATION LIMINAIRE

l'attractivité, ni pour la fidélisation et cela touche encore plus durement les catégories aux revenus les plus faibles.

La **CFDT** souhaite rappeler que le logement est un facteur d'attractivité important pour toute la communauté de notre ministère.

Une nouvelle prestation d'action sociale dédiée à la mobilité et au logement pourrait solutionner une partie de ces difficultés, et s'inscrirait pleinement dans l'accompagnement adapté et évolutif de l'ASA à destination de ses ressortissants. Pour la **CFDT**, cette nouvelle prestation devrait nécessairement prendre en compte les bénéficiaires de l'ARNA, civils et conjoint de militaire qui ne seraient pas couverts par le décret du 23 mai 2025.

Après un an de mise en œuvre, les chantiers PSC Santé présentent des bilans plutôt favorables permettant de ne pas devoir envisager d'augmentation de cotisations pour l'an prochain, la **CFDT** Défense se réjouit que le Fonds Accompagnement Social puisse prendre en charge la cotisation des enfants en situation de handicap. La **CFDT** renouvelle sa demande de prise en charge intégrale de cette cotisation et rappelle qu'il est indispensable de maintenir la prestation ACSE - Aide à la Cotisation Santé des Enfants - pour les familles monoparentales et salue la prévision d'augmentation annoncée dans le budget 2026 sur cette prestation.

Une action sociale solide ne peut pas exister si notre EPIC n'est pas à la hauteur des engagements pris dans le COP 2025-2030. Il est indispensable de prendre en compte que sans ses salariés, l'opérateur social de notre ministère ne sera pas au RDV de ce COP. La lettre ouverte de l'intersyndicale des salariés de l'IGESA, le 21 octobre dernier rappelle bien les problématiques des négociations en cours. Comme déjà évoqué à plusieurs reprises par la **CFDT** Défense, le moindre grain de sable mettra à mal le recrutement, ainsi que la fidélisation de salariés dans des métiers en tension sur l'hexagone. La **CFDT** Défense s'inquiète de ces dernières crispations, qui verraient naître un sous-effectif récurrent et mettrait à mal les conditions de travail, et par conséquent le service pour les ressortissants.

La **CFDT** interviendra, si nécessaire, sur les différents points à cet ordre du jour.

Merci pour votre attention.

Paris, le 3 décembre 2025 ●